

Toutes les pièces sont à déposées sur le site dédié :
<https://portail-lyon.colibris.education.gouv.fr/>
Rubrique « second degré public fonctionnaires stagiaires »

1. Adresse électronique – NUMEN

Les codes d'accès, une adresse mail professionnelle ainsi que le NUMEN seront communiqués courant septembre à chaque stagiaire **par le biais de leur établissement.**

2. Dossier de reclassement

Le dossier de reclassement permet, en fonction des situations, de reprendre tout ou une partie des services antérieurs, conformément au décret n°51-1423 modifié. Le dossier doit être déposé, dûment complété, sur le site Colibris au plus tard **le 30 septembre 2023.**

L'attention des stagiaires est appelée sur l'importance de ce dossier, qui permettra de leur attribuer un échelon d'entrée dans le corps, et de fixer ainsi leur indice de rémunération (cf. annexes 2 ou 3 et/ou 4 en fonction du corps ; **document à renvoyer obligatoirement** au rectorat, préciser « état néant » en cas d'absence de service à prendre en compte).

3. Application I-Prof

Cette application disponible sur le site de l'académie de Lyon dans la rubrique « personnel » permet de :

- Consulter le dossier administratif ;
- Compléter son curriculum vitae ;
- S'informer sur les perspectives de carrière ;
- D'accéder à des guides pour gérer sa carrière, s'inscrire, obtenir des résultats ;
- Contacter par messagerie son correspondant de gestion.

4. Application Colibris <https://portail-lyon.colibris.education.gouv.fr/>

Cette application vous permet de :

- Saisir vos vœux en vue de votre affectation en qualité de stagiaire ;
- Poser vos questions sur votre prise en charge administrative et financière ;
- Déposer votre dossier pour la prise en charge administrative et financière ;
- Etre informé lors des campagnes de mutation inter et intra académique.

Point de vigilance : lors de votre connexion sur le site dédié Colibris, un code de suivi sera généré automatiquement lors du dépôt de votre demande. Ce code de suivi vous permettra à tout moment de revenir sur votre demande, pour la consulter, la compléter et échanger avec le gestionnaire en charge de votre dossier.